



- périmètre du PPR inondation
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
- ZONE de vitesse marquée
- ZONE de clapots
- PHEC  
12.00 repères de crues "NGF"
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou crues modélisées (PHE) référence IGN69
- limite communale

**N O T I O N**

- ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
- ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
- ALEA 3 - FORT  
supérieure à 1.50m sans vitessesignificative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative et/ou avec clapot significatif
- ALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 1.50m avec vitesse significative

Echelle 1/10000

